



## Lectures du travail social 1 : aide et assistance

### Cours de Bachelor

Bertrand Oberson

### Résumé du cours n° 4 : Historique du travail social et enjeux contemporains

Texte : CASTEL R., "La société cadastrée" in CASTEL R., *Les Métamorphose de la question sociale, Une chronique du salariat*, Paris, Éditions Fayard, 1995, pp. 71-108.

#### Chronologie

En Suisse, les politiques sociales contemporaines ont tendance à culpabiliser les demandeurs/euses d'aide. L'exemple de l'assurance chômage est caractéristique<sup>1</sup> : la « faute » est imputée au/à la demandeur/euse d'emploi qui doit constamment prouver sa bonne foi. Il semble falloir « *payer de sa personne* » pour avoir droit à certaines mesures sociales : l'individualisation des politiques sociales passe par « *l'exposition de soi* »<sup>2</sup> pour faire reconnaître son droit. La reconnaissance du mérite des bénéficiaires du travail social, l'empathie à l'égard de leurs malheurs, comme un minimum d'arbitraire et de contingence de la part de l'intervention sociale ne sont-ils pas devenus les principes moteurs de ces nouvelles politiques sociales ?

Est-ce vraiment nouveau? La distinction entre pauvre méritant-e et mauvais-e pauvre a, semble-t-il, toujours été une préoccupation importante aux yeux de la société. C'est pourquoi, la réflexion historique peut nous être d'une grande utilité pour comprendre les intérêts et enjeux du travail social contemporain.

---

<sup>1</sup> Pour donner le ton des politiques sociales contemporaines, l'assurance chômage en Suisse est appelée « politique de la méfiance » par Blaise Duvanel. DUVANEL B., *La Suisse et ses chômeurs. La politique de la méfiance*, Genève, Éditions IES, 2002.

<sup>2</sup> FASSIN D., « La supplique. Stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les demandes d'aide d'urgence » in *Annales, Histories, Sciences sociales*, vol. 55, n° 5, p. 963.

## **De l'origine à la naissance du travail social**

Entreprendre une recherche historique sur le travail social n'est pas une démarche aisée. En effet, vouloir rechercher l'origine du travail social pourrait facilement nous ramener dans un passé lointain. De tout temps, les diverses civilisations ont mis en place des projets de solidarité souvent proches du communisme primitif. À titre d'exemple, chez les Esséniens au II<sup>ème</sup> siècle avant J.-C., « on ne rencontre ni misère, ni abondance, parce que précisément les biens de tous sont mis en commun et que tout leur appartient en commun comme à des frères. »<sup>3</sup> On l'oublie trop souvent, la question de l'égalité et son pendant, la lutte contre les inégalités, ne datent pas du XIX<sup>ème</sup> siècle, loin s'en faut. Que ce soit la civilisation grecque, romaine ou même le christianisme naissant, tous s'en sont préoccupés<sup>4</sup>. Pourtant, la plupart des « manuels » de travail social limitent leur remontée dans le temps au Moyen-Âge, voire même au XIX<sup>ème</sup> siècle seulement. Comment comprendre cette omission ?

C'est que l'origine, les fondements et les valeurs essentielles au travail social remontent largement avant la naissance d'un véritable travail de la société sur elle-même.

Selon ce consensus, la naissance du social coïncide donc avec l'espoir de maintenir l'ordre social en place, de contrôler, de limiter les phénomènes sociaux explosifs tels que le vagabondage ou la pauvreté. Mais la pauvreté n'a pas toujours été un problème. Au contraire même, elle a longtemps été considérée comme un fait normal. D'une manière plus générale, il a fallu attendre longtemps pour que des hommes puissent attribuer la responsabilité de ce qui leur arrivait à la société elle-même.

Ce petit détour permet de bien se rendre compte que toute action de solidarité n'est pas forcément du travail social. La solidarité, puis sa traduction religieuse : la charité, se sont exprimées bien avant l'invention du social. Par la charité, on tentait d'acheter une place au paradis, on agissait parce que l'on avait pitié de la personne nécessiteuse. Il n'était pas question d'injustice à réparer, ni même d'une responsabilité de la société. La pauvreté était expliquée par le divin, par le mérite ou encore par le manque de vertu.

Dire que la charité n'est pas du travail social, ne cherche pas à renier son rôle, bien au contraire. L'assistance envers les pauvres durant le Moyen-Âge fut principalement une affaire ecclésiastique. Elle fut même particulièrement conséquente. En effet, les conditions de vie en Suisse, pauvre en ressources naturelles, sont longtemps restées dures et précaires. Jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle, de nombreux/euses Suisse-esse-s ont tenté de faire fortune à l'étranger. Les fameux mercenaires suisses participaient largement de ce mouvement. C'est dans ce

---

<sup>3</sup> ELLEINSTEIN J., *Histoire mondiale des socialismes*, Paris, Éditions Armand Colin, 1984, p. 46.

contexte de précarité généralisée que l'Église organisait la charité publique et fondait des hôpitaux. L'évêque avait, dans son diocèse, la direction du mouvement charitable et tenait sous sa dépendance les maisons consacrées à l'exercice de la charité. Dans les premiers siècles du Moyen-Âge, alors que « l'État » désorganisé n'offrait pas de garantie aux malheureux/euses isolé-e-s, les monastères furent le refuge suprême des déshérité-e-s. Les vrais foyers de l'assistance publique se trouvaient dans les couvents et les hôpitaux soutenus largement par les dons des particuliers/ères. C'est là que l'on recevait les passant-e-s, que l'on accueillait les malades, que l'on distribuait de la nourriture aux pauvres<sup>5</sup>. Les distributions de vivres étaient une des formes les plus usitées de la charité chrétienne au Moyen-Âge.

Durant des siècles, la pauvreté fut générale. La misère s'étendait dès qu'une récolte était mauvaise. Cependant, l'ordre féodal n'était pas menacé par cette pauvreté. Il n'y avait donc pas nécessité d'intervenir, de soutenir les diverses formes de solidarité existantes. La charité chrétienne peut donc être considérée comme étant en partie à l'origine du travail social, elle n'est toutefois pas véritablement du travail social, car la charité ne résulte pas d'une nécessité d'intervenir, il n'y a donc pas de droit à des prestations, ni même de responsabilité collective face au malheur. La charité est légitimée par la pitié face au/à la pauvre et la possibilité de s'acheter une place au paradis. Le mérite et la vertu du/de la demandeur/euse permettent d'opérer un tri avant la répartition de l'aide. L'aide est donc ponctuelle, arbitraire, partielle et dépend du bon vouloir de celui/celle qui la dispense.

### **Histoire de l'éducation en Suisse**

L'éducation correctionnelle appliquée en Suisse dès les années 1800 est devenue une référence constante pour la philanthropie. Ainsi, lors de nombreux congrès internationaux, le système d'éducation par groupes restreints d'une douzaine d'enfants dirigés par des sous-maître-sse-s est mis en exergue. On retrouvera par la suite ce modèle dans toute l'Europe.<sup>6</sup> « Surveillance, instruction, régénération seront les *leitmotive* du discours philanthropique pendant tout le XIX<sup>ème</sup> siècle. C'est à ce triple objectif que répondent les asiles, premiers établissements pour l'enfance moralement abandonnée créés par les philanthropes. »<sup>7</sup> Ces établissements appelés « asile » ou « école rurale » résultent directement de l'initiative privée.

---

<sup>4</sup> FRAGNIERE J.P., « Des siècles de quête de la solidarité » in *Aspects de la sécurité sociale*, n° 4, 2001, pp. 2-12.

<sup>5</sup> JORDAN M., *De l'assistance à l'aide sociale, une approche de l'assistance publique fribourgeoise*, Travail de diplôme, École de service social et d'animation, Lausanne, juin 1982, p. 3.

<sup>6</sup> RUCHAT M., *L'oiseau et le cachot, Naissance de l'éducation correctionnelle en Suisse romande 1800-1913*, Carouge, Éditions Zoé, 1993, p. 20.

<sup>7</sup> RUCHAT M., *op. cit.*, pp. 32-33.

Tous s'insèrent, d'une manière ou d'une autre, dans le champ de l'assistance aux enfants abandonnés<sup>8</sup>. Alors que l'hôpital mélange des catégories d'assisté-e-s et de malades, que la prison assemble les enfants et les adultes, que l'orphelinat réunit indistinctement des enfants nécessiteux/euses dans leurs diverses dispositions au mal, ces nouvelles institutions sociales du XIX<sup>ème</sup> siècle introduisent des lignes de démarcation, des barrières symboliques (les catégories d'enfants) et réelles (les institutions distinctes) contre le mal (mauvaises influences, milieux déshérités, hérédité sociale)<sup>9</sup>. Les philanthropes renversent la légitimation des actes de charité : auparavant, la charité permettait « d'acheter sa place au paradis », elle doit, dès le XIX<sup>ème</sup> siècle, devenir immédiatement rentable. La charité devient alors un investissement. Ici se joue la grande modification de la conception de l'assistance sur laquelle l'éducation correctionnelle a pu se développer. Il n'était plus question d'une aumône fondée sur la pitié. Face à l'augmentation du paupérisme et au risque de révolte de ce peuple venant d'accéder à la démocratie, il devint urgent d'intervenir<sup>10</sup>. Le contrôle des plus démunis-e-s se transforma en une nécessité. Dès lors, la bienfaisance releva d'un triste calcul : non plus obole pour un salut de l'âme, mais investissement immédiat dans une infrastructure éducative qui assurera demain l'économie d'un coût social et financier en évitant l'augmentation du paupérisme, la révolte des pauvres par l'insurrection politique ou le crime individuel. L'éducation correctionnelle dépassa la simple notion de contrôle des démunis-e-s. L'action correctrice des « asiles » et des « écoles rurales » devait créer un réservoir de gens de service dans lequel les classes dominantes trouvaient une domesticité qui leur était nécessaire et de surcroît formée dans et pour la soumission<sup>11</sup>. « L'asile et l'école rurale comme infrastructures éducatives devaient assurer à court terme le contrôle des populations "à risque" (orphelins, abandonnés, déjà même vicieux) ; à moyen terme une force de travail permettant d'amortir le coût de l'entreprise ; et à long terme, pour le marché du travail, une réserve d'agriculteurs, de domestiques, de servantes, de bonnes d'enfants, voire d'ouvriers tous civilisés. »<sup>12</sup>

Les maisons d'éducation se multiplièrent à l'approche du XX<sup>ème</sup> siècle. Toutes ces maisons de philanthropie nouvellement créées étaient présentées comme une réponse à un manque. Chacune se distinguait des autres par un objectif particulier : pour un sexe plutôt qu'un autre, pour une certaine catégorie d'enfants repérés, une certaine tranche d'âge, pour un

---

<sup>8</sup> HELLER G. & alii, *Enfance sacrifiée: témoignage d'enfants placés entre 1930 et 1970*, Lausanne, Cahiers de l'EESP, n° 42, 2005.

<sup>9</sup> RUCHAT M., *op. cit.*, pp. 32-33.

<sup>10</sup> RUCHAT M., *op. cit.*, p. 35.

<sup>11</sup> RUCHAT M., "L'institut agricole et professionnel de Serix-sur-Oron sous la plume du militant : de la colonie au bague d'enfants" in *Les Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, n° 16, 2000.

<sup>12</sup> RUCHAT M., *op. cit.*, p. 35.

objectif de formation à l'agriculture plutôt qu'à la domesticité citadine<sup>13</sup>. Les pratiques religieuses (prières, exhortations, cure d'âme) constituaient la colonne vertébrale de ces établissements. D'autres moyens « pédagogiques » étaient utilisés : la surveillance constante, l'exemple donné par les « supérieur-e-s » (maître-sse, sous-maître-sse, aîné-e-s), le système d'émulation (notes, récompenses en argent), les punitions et la discipline proprement dite formaient les moyens fondamentaux de cette éducation du caractère<sup>14</sup>. Pourtant, bien que ces établissements se développèrent de manière assez importante durant le XIX<sup>ème</sup> siècle, la grande majorité des placements d'enfants s'effectuait toujours au sein de familles d'accueil. Ainsi, sauf nécessité d'une surveillance plus rigoureuse, le placement privilégié à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle restait le placement familial à la campagne.<sup>15</sup> La pratique des « mises » d'enfants était malheureusement courante : il s'agissait de mettre en « location » la force de travail des jeunes orphelin-e-s sur la place publique<sup>16</sup>. Les familles d'accueil payant une pension à la commune. Aux mises succéderont les « mises à l'envers » : à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les jeunes orphelin-e-s furent perçu-e-s comme une charge pour les familles<sup>17</sup>. La pension était alors payée par la commune à la famille qui acceptait la prise en charge d'un-e jeune orphelin-e. Les communes choisissant alors bien souvent la famille d'accueil exigeant la pension la plus modeste laissant la porte ouverte à bon nombre de mauvais traitements... Les sentiments et la tristesse des enfants placés ne sont jamais évoqués dans les textes de loi ni dans les discussions qu'ils ont suscitées. Cette notion est encore complètement étrangère à cette époque, il faut attendre le 2<sup>ème</sup> quart du XX<sup>ème</sup> siècle pour que l'on commence à en parler dans les milieux intéressés par l'enfance<sup>18</sup>.

Comme nous l'avons évoqués ci-dessus, la société a toujours un certain type d'attente à l'égard de ses pauvres, sur ce qu'ils/elles sont et sur ce qu'ils/elles doivent/devraient être, sur la manière dont ils/elles se comportent et dont ils/elles devraient se comporter. Il ne s'agit que d'un fait sociologique général : Erving Goffman<sup>19</sup> montre que, « dans la routine des rapports sociaux », les « anticipations » que l'on a sur les personnes auxquelles on a affaire deviennent insensiblement des « exigences présentées à bon droit ». « Ce que l'on se représente des

---

<sup>13</sup> RUCHAT M., *op. cit.*, p. 37.

<sup>14</sup> RUCHAT M., *op. cit.*, p. 61.

<sup>15</sup> En 1889, sur 94 enfants pris en charge par le canton de Vaud, 78 ont été placé-e-s en pension dans une famille. Cf. ROMANG M.M. & DELEVAL P., *op. cit.*, p. 34.

<sup>16</sup> *Placement d'enfant*

*La municipalité de Pampigny offre à placer, dès Pâques à la St-Martin, un jeune garçon de 12 ½ ans. Se présenter, en séance du 3 avril prochain, à une heure après-midi.*

Extrait de la feuille des Avis Officiels du Canton de Vaud, 1880.

<sup>17</sup> PRAZ A.F., *De l'enfant utile à l'enfant précieux: filles et garçons dans les cantons de Vaud et Fribourg (1860 et 1930)*, Lausanne, Éditions Antipodes, 2005.

<sup>18</sup> ROMANG M.M. & DELEVAL P., *op. cit.*, p. 43.

<sup>19</sup> GOFMANN E., *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit, 1975, p. 12.

autres tend ainsi à devenir une norme à l'aune de laquelle on juge leurs discours et leurs actions. Dans le cas des pauvres toutefois, s'y fait jour, bien plus que pour d'autres catégories sociales, une dimension morale particulièrement forte.»<sup>20</sup> Le mérite se manifeste par un style digne, par l'honnêteté, par l'expression d'une envie de changer la situation et, plus modestement par le registre de la vertu. La question du comportement que doivent adopter les pauvres est au cœur de la naissance de l'éducation spécialisée. C'est une question normative : l'enfant doit acquérir des habitudes sociales à travers un programme d'activités imposées, domestiques, scolaires, professionnelles ou de loisirs. Cette première période de l'éducation spécialisée a été suivie de préoccupations thérapeutiques : sous l'influence de la psychologie et de la psychanalyse est recherchée l'origine des difficultés de chacun-e dans son histoire personnelle. À partir des années 1970-1980, l'éducateur/trice est directement impliqué-e dans l'évolution de la société tout entière<sup>21</sup>. Ce/cette dernier/ère est donc impliqué-e comme agent de changement de la société<sup>22</sup>.

### **Un retour des « vieux démons » dans le travail social contemporain ?**

Le travail social a cherché à se différencier de la charité chrétienne longuement décrite ci-dessus. Pourtant, cette différenciation ne semble pas acquise une fois pour toute. Bien au contraire, des notions telles que la pitié, la contingence, les inégalités locales, le mérite, la vertu... refont leur apparition.

En ce sens, la réflexion historique sur le travail social n'a jamais eu autant d'importance qu'aujourd'hui. Cette réflexion doit impérativement être poursuivie afin de ne pas rééditer les erreurs commises par le passé.

---

<sup>20</sup> FASSIN D., « Charité bien ordonnée. Principes de justice et pratiques de jugement dans l'attribution des aides d'urgence » in *Revue française de sociologie*, n° 42, volume 3, juillet-septembre, 2001, p. 460.

<sup>21</sup> Cf. pour plus de détails COQUOZ J. & alii, *L'insaisissable pratique: travail éducatif auprès de personnes souffrant de handicap : étude pilote*, Lausanne, Éditions EESP, 2004 et FRAGNIÈRE J.P. & VUILLE M. (éd.), *Assister, éduquer et soigner*, Lausanne, Éditions Réalités sociales, 1982.

<sup>22</sup> AVVANZINO P., « Éducation spécialisée – insertion ou aide sociale ? Internat ou milieu ouvert ? » in *Pédagogie spécialisée*, n° 1, 2002.